Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 38 (2001)

Heft: 1477

Artikel: Adhésion à l'ONU : l'ONU, vue par le Conseil fédéral

Autor: Gavillet, André

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1010564

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'ONU, vue par le Conseil fédéral

En 1982, le Conseil fédéral faisait de l'adhésion à l'ONU un objectif de son programme de législature. Presque vingt après, il s'y attelle à nouveau. Comparaisons ponctuelles entre le *Message* de 1982 et celui de 2001.

orsque le peuple suisse et les cantons voteront à nouveau sur l'adhésion à l'Organisation des Nations-Unies, ce sera, à la manière d'Alexandre Dumas, Vingt ans après. Tenu de se livrer au même exercice, y compris la rédaction d'un Message sur le même objet, comment le Conseil fédéral, une première fois sèchement recalé, a-t-il revu sa copie? Repérage de quelques différences.

L'affirmation d'une compétence

Le Conseil fédéral d'aujourd'hui rappelle les interventions parlementaires, motion et postulat, qui aboutirent à un rapport de son cru où était défini l'«objectif stratégique» (c'est la terminologie serinante) de l'adhésion à l'ONU.

Par conséquent, le Conseil fédéral inscrivit cet objet dans son programme de législature. Une initiative populaire ayant entre temps abouti, il saisit l'occasion d'y répondre favorablement. Que de prudence dans l'approche! Chat échaudé craint l'eau froide. Au point que le Conseil fédéral ne consacre pas une ligne au problème de compétence. Pourtant lorsque l'initiative «Oui à l'Europe» a été soumise au peuple, le Conseil fédéral avait fait du non-respect de sa compétence un motif de rejet. C'est lui qui conduit la politique extérieure, le peuple ratifie, il ne propose pas. Et voilà que pour l'ONU, des initiants proposent et que le Conseil fédéral suit sans consacrer une ligne au problème de sa compétence constitutionnelle. Rien ne l'aurait empêché de prendre la décision en son nom, l'initiative étant alors retirée. Sa cohérence y aurait gagné. Le préambule de 1982 avait plus d'allure et d'autorité.

«Le Conseil fédéral propose par ce message que la Suisse adhère à l'Organisation des Nations-Unies (ONU). Après mûre réflexion sur toutes les questions de principe qui se posent à ce sujet, il arrive à la conclusion qu'il est désormais temps pour la Suisse de devenir membre de l'organisation mondiale».

Que cache l'universalité de l'ONU?

En 1982, l'ONU regroupait 150 pays. Ils sont aujourd'hui 189. En effet Tonga, Kiribati et Nauru l'ont rejointe en 1999 et Tuvalu à l'automne 2000. A vos atlas! Ne restent en dehors que la Suisse et le Saint-Siège, car c'est ainsi que le Conseil fédéral désigne l'Etat du Vatican dont le pape est le chef temporel.

Mais que recouvre cette universalité? En 1982, le *Message* faisait une analyse réaliste des rapports de force. C'était encore la guerre froide, les pays « non alignés » s'organisaient, par exemple le groupe des 77, les leviers de commande étaient détenus par les vainqueurs du

conflit mondial. Le Conseil fédéral, tout en soulignant son rôle utile, se refusait à idéaliser l'ONU.

Aujourd'hui, la fin de la guerre froide a donné plus de jeu à l'ONU. La croissance de ses interventions est d'ailleurs forte (Proche-Orient, Balkans, Afrique). Elles ont aussi leurs limites et leur sélectivité. Et le Conseil de sécurité est toujours réservé aux vainqueurs de 1945. Mais le Conseil fédéral a cette fois renoncé à analyser la politique réelle des Nations-Unies où s'expriment des rapports de force pour mieux souligner les interventions de «bon samaritain» de l'ONU.

En 1982, parlant du respect des droits de l'homme, le Conseil fédéral ne craignait pas d'écrire « force est d'admettre que, maintes fois, les réactions des organes compétents ne font pas preuve de toute l'impartialité souhaitable; souvent, les mêmes Etats font l'objet de condamnations répétées, alors que d'autres pays, coupables de violations tout aussi graves, ne sont même pas mentionnés».

En 2000, parlant de la condition de la femme, il rappelle qu'a été adoptée à Beijing une plate-forme qui comporte plus de 300 objectifs et mesures. Le Conseil fédéral estime que c'est un instrument important pour réaliser l'égalité entre les sexes. Et il ajoute, sans autre réserve que justifierait pourtant l'état mondial de la question: «La

commission de la condition de la femme de l'ONU, principal organe chargé des questions féminines au sein des Nations-Unies, surveille la mise en œuvre de la plate-forme d'action de Beijing dans les différents pays, lesquels doivent régulièrement produire des rapports».

Le style d'une campagne

La campagne pour l'adhésion sera vive. La majorité du peuple approuvera l'initiative. Elle devra être forte (56 %) pour qu'on ait la certitude qu'elle coïncide avec celle des cantons. Le style et l'argumentaire auront leur importance. Le Conseil fédéral a choisi le style gris-consensuel: cessons de faire l'original! La neutralité, l'interprétation de l'article 43 de la Charte qui engage tous les membres à mettre à disposition des forces armées sera au centre du débat. Nous y reviendrons. Mais au-delà de ces questions, l'ONU doit être présentée pour ce qu'elle est: un lieu d'affrontements, de conciliation, l'expression d'un ordre international imparfait. Un instrument utile. Où nous avons une place à prendre. Mais pas le porche du paradis terrestre. La «real politik» et l'idéalisme s'y côtoient imparfaitement. La capacité de conviction du Conseil fédéral et du Parlement sera d'autant plus forte que le parler sera vrai. ag